

Séance du 21 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : **10** présents : **8**
votants : **10** absents : **0**
exclus : **0**

Date de convocation : **13 juillet 2021**

Date d'affichage : **13 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Arnaud ZIEGLER, Maire.

Étaient présents :

Amandine BLANC, Raymond DEMEUSY, Geneviève DUFOUR, Frédéric LOUBAT, Fatima MAMMAR, Adrien PY, Jean-Robert SARRAZIN, Arnaud ZIEGLER

Était absent : Barbara GREVILLOT

Étaient représentés : Dominique GUYENNET représenté par Arnaud ZIEGLER, Julien MERCIER représenté par Frédéric LOUBAT

Mme Amandine BLANC a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Election du 3^{ème} adjoint
2. Représentation de la commune dans les commissions
3. Divers

DÉLIBÉRATION n° 2021-47

Élection d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-4, L 2122-7, L2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,
- Vu la délibération n° 28 2020 du 3 juillet 2020 portant création de 3 postes d'adjoints au maire
- Vu la délibération n° 29 2020 du 3 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire
- Vu l'arrêté municipal n° 08 2020 du 9 juillet 2020 portant délégation de fonction au 3^{ème} adjoint
- Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 8 juillet 2021.
- Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3^{ème} adjoint,
- Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Procès à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est proposé : Adrien PY

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

M Adrien PY : 10 voix

M Adrien PY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

DÉLIBÉRATION n° 2021-48

Désignation des délégués aux commissions communales

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de redésigner les élus qui participeront aux commissions communales suite à la démission de Mme Barbara GREVILLOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Adrien PY remplaçant de Barbara GREVILLOT dans les commissions concernées

Commission intra « Forêts, paysages, environnement »

Coordonnatrice : Adrien PY

Commission ouverte consultative « Jeunesse »

Coordonnatrice : Adrien PY

DÉLIBÉRATION n° 2021-49

Syndicat de Construction du Collège : désignation des délégués

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un nouvel élu titulaire suite à la démission de Mme Barbara GREVILLOT pour représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat de Construction du Collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** l'élue suivante comme délégué au comité syndical du Syndicat de Construction du Collège :

Titulaire
Fatima MAMMAR

DÉLIBÉRATION n° 2021-50

Piscine d'Étueffont : désignation des délégués

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un nouvel élu suppléant suite à la démission de Mme Barbara GREVILLOT pour représenter la commune au sein du comité syndical de la Piscine d'Étueffont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** l'élu suivant comme délégués au comité syndical de la Piscine d'Étueffont :

Suppléant
Arnaud ZIEGLER

DÉLIBÉRATION n° 2021-51

Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat

Exposé des motifs : Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »



CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,

- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré à Auxelles-Haut le jour, mois et an ci-dessus